Difficile de faire comprendre à des ados des messages de prévention contre le tabac, l'alcool etc, quand l'exemple fait défaut !

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 août 2016

Bonjour,

Dans le village où j'habite il y a un bureau de tabac /supérette juste en face de l'entrée principale du collège ...Dès le plus jeune âge les ados sont conditionnés . MERCI LA LOI. A quand un passage clouté ou une voûte protégée pour qu'ils s'habituent dès 12 ans à aller chercher tabac et canette pour faire la fête en plus des bonbons autorisés dans le collège.

Facile pour les administratifs et les enseignants qui avant de rentrer vont s'approvisionner sous les yeux de tout le monde. Ici fumer c'est une fierté. Certains ne peuvent même pas vous parler sans allumer cigarette sur cigarette. C'est dire, combien cette pratique est utile et efficace...

Il est question de prévention de protection, de grande campagne mais sur le terrain : RIEN . Comment peut-on ? Comment a - t-on pu autoriser ? Un privilège des dessous de table ?

Il est à chaque fois triste de constater ...la réalité

Certains ados ne s'y trompent pas et leur réactivité est de plus en plus grandissante aux vues de ce qu'ils entendent et de ce qu'ils vivent au quotidien.

Il est vrai que nous sommes face à : Fais ce que je dis et pas ce que je fais

Dur dur d'expliquer l'hypocrisie - la duplicité - les mensonges institutionnels à des ados en devenir.

Comment faire pour ne pas avoir le devant de sa porte transformé en cendrier ?

Comment faire pour ne pas subir des véhicules garés n'importe comment le moteur allumé ?

Comment faire pour sortir de son garage sans un fou furieux les bras chargés de bouteilles d'alcool et une cigarette en bouche qui vous crie que vous allez bien patienter ?

Merci de vos réponses.

Réponse :

Pour lutter contre ces dérives, il ne suffit pas de les constater : il faut s'engager, militer et aider les rares associations

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac

qui en ont fait leur objectif

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle régulièrement les méfaits de l'impact du tabac chez les jeunes via une industrie pernicieuse. Dès le plus jeune âge, les jeunes deviennent des consommateurs de tabac puisqu'ils commencent à fumer avant l'âge de 18 ans et près du quart d'entre eux, fument avant 10 ans.

C'est l'une des raisons pour lesquelles on parle de « *maladie pédiatrique* » pour qualifier le tabagisme chez les jeunes.

Les jeunes ne mesurent pas en réalité, les risques du tabac pour leur santé et plus précisément encore, le risque de la dépendance.

Plus les enfants commencent à fumer jeunes, plus ils risquent de devenir des consommateurs réguliers et moins ils seront susceptibles de renoncer au tabac. Si les tendances actuelles se maintiennent, 250 millions d'enfants et d'adolescents aujourd'hui en vie qui continueront à fumer à l'âge adulte, mourront de maladies liées au tabac.

Le phénomène d'alcoolisme chez les jeunes est lui aussi préoccupant . Parmi les 18-25 ans, en près de dix ans, de 2005 à 2014, la proportion de personnes ayant connu une ivresse dans l'année est passée de 33 % à 46 %, et la part de celles en ayant connu au moins trois a presque doublé, passant de 15 % à 29 %. Les hausses observées entre 2010 et 2014 ne sont pas significatives parmi les jeunes hommes, alors qu'elles le demeurent parmi les jeunes femmes, en particulier les étudiantes : 28 % d'entre elles ont connu une API tous les mois (19 % en 2010 ; 8 % en 2005), 11 % ont été ivres au moins dix fois dans la dernière année (7 % en 2010 ; 2 % en 2005)."

La loi de santé promulguée en janvier 2016 fait de la prévention l'axe principal du système de santé par la mise en place d'un parcours éducatif en santé de la maternelle au lycée, en créant de nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, en désirant également combattre l'alcoolisation excessive des jeunes etc ...

C'est dans ce cadre, que les associations de lutte anti tabac comme DNF, sont présentes sur le terrain pour rappeler de manière constante l'application de la législation concernant le lutte contre le tabagisme dans ses différents axes d'une part et d'autre part, en accompagnant et étant force de propositions auprès des pouvoirs publics dans la mise en Suvre des politiques de santé répondant aux attentes et préconisations des textes réglementaires ou directives de la Convention cadre de lutte contre le tabac (CCLAT) initiés sous les auspices de l' Organisation mondiale de la santé.

C'est ce que font aussi des associations de lutte contre l'alcoolisme dans le domaine de prédilection qui est le leur.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac